



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 2 de 15

**Règlement (CE) n° 1272/2008**
**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

diéthyl éther; éther

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

 P210 Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.  
 P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

 EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**2.3. Autres dangers**

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**
**Caractérisation chimique**

Diethylether

 Formule: C4H10O  
 Poids moléculaire: 74,12 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
60-29-7	diéthyl éther; éther			100 %
	200-467-2	603-022-00-4	01-2119535785-29-XXXX	
	Flam. Liq. 1, Acute Tox. 4, STOT SE 3; H224 H302 H336 EUH019 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 3 de 15

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
60-29-7	200-467-2	diéthyl éther; éther	100 %
		par inhalation: CL50 = 32000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1600 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 4 de 15

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la substance.  
Assurer une aération suffisante.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.  
Protection individuelle: voir rubrique 8

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Colmater les bouches de canalisations.  
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).  
Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

**Pour le nettoyage**

Liant universel/ Agent liant

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.  
Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Évacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Transport pneumatique uniquement avec azote. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 5 de 15

électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Peut former des peroxydes explosifs.

Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde, périodiquement et avant la distillation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger de l'humidité. Stockage Gaz inerte: azote Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Température de stockage conseillée : 15 °C - 25 °C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène (formation de peroxyde).

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
60-29-7	Oxyde de diéthyle	100	308		VME (8 h)	
		200	616		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
60-29-7	diéthyl éther; éther			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	308 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	616 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	44 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	54,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	15,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15,6 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 6 de 15

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
60-29-7	diéthyl éther; éther	
Eau douce		2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,65 mg/l
Eau de mer		0,2 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,14 mg/kg
Sédiment marin		0,914 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4,2 mg/l
Sol		0,66 mg/kg

**Conseils supplémentaires**valeur limite au poste de travail à court terme: 616 mg/m<sup>3</sup>, 200 ml/m<sup>3</sup>valeur limite au poste de travail à long terme: 308 mg/m<sup>3</sup>, 100 ml/m<sup>3</sup>

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 7 de 15

protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Masque intégral ou ensemble à embout buccal avec filtre à particules: concentration max. pour substances avec valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 15 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 400 fois la VLE.

**Protection contre les risques thermiques**

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Risque d'explosion!

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	douceâtre; Seuil olfactif: 0,3-8,8 ppm	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	-116,3 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	35 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	1,7 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	36 vol. %	
Point d'éclair:	-40 °C	DIN 51755
Température d'auto-inflammation:	170 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	64,9 g/L	
Solubilité dans d'autres solvants miscible avec la plupart des solvants organiques		
La vitesse de dissolution:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0,89	
La stabilité de la dispersion:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	587 hPa	
Pression de vapeur: (à 60 °C)	2.311 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,71 g/cm <sup>3</sup>	
Densité relative:	Aucune donnée disponible	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	2,56 (Air = 1)	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Peut former des peroxydes explosifs.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 8 de 15

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en solvant:

100,00 %

Teneur en corps solides:

non applicable

Viscosité dynamique:

0,233 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Formation possible de peroxyde au contact avec l'oxygène de l'air. Risque d'explosion!

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est sous des conditions ambiantes normales (température ambiante) chimiquement stable.

Photosensibilité.

Contient comme stabilisant(s):

Butylated hydroxytoluene (BHT): 6 ppm

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

Peut former des peroxydes explosifs.

Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde, périodiquement et avant la distillation.

Risque d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec :

Chlorure de chromyle.

Peroxydes.

Risque d'explosion avec:

Acides

-

Agents oxydants, fortes.

Chrome (VI)-oxide

Peroxydes. Acide perchlorique.

Perchlorate

Acide nitrique

Oxygène

Ozon

térébenthine

Nitrate

Composés halogènes de l'oxygène

Oxydes nitriques (NOx).

Chlorates

Peroxyde d'hydrogène

Acide sulfurique + Acide nitrique

Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde, périodiquement et avant la distillation.

Risque d'explosion!

Réaction exothermique avec:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 9 de 15

Halogénures d'acides

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs. Explosif. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de: Forte chaleur. Inflammation. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque). Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène (formation de peroxyde). Réchauffement.

**10.5. Matières incompatibles**

Protéger contre: Entrée d'air/d'oxygène.  
Comburant, fortes,  
Acide fort.  
Gomme. Matières plastiques

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Peut former des peroxydes explosifs.  
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).  
Entrée d'air/d'oxygène: Peroxydes.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
vomissement. Danger par aspiration  
L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
60-29-7	diéthyl éther; éther					
	orale	DL50 mg/kg	1600	Rat	Toxicology and applied pharmacology, 197	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 20000	Lapin	Am. Ind. Hyg. Assoc. J., 1962, 23, 95-10	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	32000	Rat	Am. Ind. Hyg. Assoc. J., 1962, 23, 95-10	Test animals are exposed to metered vapo

**Irritation et corrosivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 10 de 15

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée:

Peau - lapin.

Résultat: aucune irritation de la peau - 4 h

OCDE 404

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Contact avec les yeux - Lapin.

Résultat: Pas d'irritation des yeux

OCDE 405

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

In-vivo-test - Souris.

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire

OECD 429

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Type de test : test du micronoyau Système de test : lymphocytes humains Activation métabolique : avec et sans activation métabolique Méthode : OCDE ligne directrice 487 Résultat : négatif

Mutations génétiques des cellules de mammifères:

cellules malignes de souris

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Méthode: OCDE 476

Résultat: négatif.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (diéthyl éther; éther)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

par inhalation

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Toxicité à dose répétée: Rat: masculin/ féminin - par voie orale

13 semaine(s) Dose à laquelle aucun effet nocif n'a été observé: 500 mg/kg

2.000 mg/kg

Source: ECHA

**Expériences tirées de la pratique**

Effet narcotique

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

RTECS: KI5775000

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 11 de 15

En cas d'inhalation: Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Toux. Douleurs abdominales, Troubles respiratoires

Vertiges. État semi-conscient

En cas de contact avec les yeux:

Rougeur. Vision floue.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

L'ingestion risque d'endommager le foie. - Expériences tirées de la pratique/sur l'homme.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
60-29-7	diéthyl éther; éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2560	96 h	Pimephales promelas	Acute toxicities of organic chemicals to other: American Society for Testing and
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	100 mg/l	48 h		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2010) OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	26000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010) OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation. (log Pow &lt;= 4).

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
60-29-7	diéthyl éther; éther	1,05

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
60-29-7	diéthyl éther; éther	2	non applicable	Other company data (

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 12 de 15

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1155
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E3
Catégorie de transport:	1
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1155
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 13 de 15



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 0  
 Quantité exceptée: E3

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1155  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DIETHYL ETHER (ETHYL ETHER)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** I  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 0  
 Quantité exceptée: E3  
 EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1155  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DIETHYL ETHER  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** I  
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
 Passenger LQ: Forbidden  
 Quantité exceptée: E3  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 351  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 361  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 14 de 15

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (710 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (710 g/l)

Indications relatives à la directive P5a LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40

Regulation (EC) No. 2093/97

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Drug precursor: Cat. 3

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Diethylether**

Date de révision: 11.10.2023

Code du produit: SOL-005

Page 15 de 15

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).  
Flam. Liq: Liquide inflammable  
Acute Tox: Toxicité aiguë  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.